MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

®

Avertissements agricoles

DLP 25-07-91040385 ISSN 0992-9924



Viticulture Bas-Vivarais

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel: 180Frs-Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 14 - 23 juillet 1991

MILDIOU	: Mise en place de la protection cuprique de longue durée
OIDIUM	: Fermeture de la grappe = fin de la protection des parcelles indemnes et peu sensibles
BLACK-ROT	: Poursuite de la lutte dans les vignes exposées
BOTRYTIS	: Prochain stade : pré-véraison Vins/U.S.A. : des restrictions d'utilisation de produits
ESCA	: Symptômes bien visibles actuellement
VERS DE LA GRAPPE	: Vérifiez l'efficacité de votre traitement
CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE	: Bientôt le traitement des adultes
CICADELLE DES GRILLURES	: Populations en augmentation
ACARIENS	: A surveiller

MILDIOU : Mise en place de la protection cuprique de longue durée.

La sécheresse qui sévit depuis un mois n'a pas favorisé la maladie. La situation est dans l'ensemble satisfaisante, sauf rares exceptions. La protection cuprique ou organo-cuprique est à mettre en place dans les prochains jours.

- Dans les très rares vignes ayant subi une attaque importante sur feuilles et / ou sur grappes, on préfèrera un produit amenant cymoxanil + cuivre, en conditions climatiques difficiles.

- Pour les vignes saines, on pourra attendre l'annonce d'un temps pluvieux pour intervenir immédiatement, dans la mesure où le vignoble pourra être traité rapidement.

- Dans tous les cas, la protection cuprique "longue durée" vise à maintenir un feuillage sain jusqu'à la fin de la saison végétative. Elle sera donc à renouveler à temps après chaque lessivage.

OIDIUM : Fermeture de la grappe = fin de la protection des parcelles indemnes et peu sensibles.

La période de grande sensibilité des grappes se termine, sauf dans les vignes ayant subi une gelée totale ou partielle ce printemps.

La protection pourra souvent être interrompue, sauf :
- dans les vignes n'ayant pas encore atteint le stade "fermeture de la grappe" ;
- dans les vignes de cépages sensibles (Carignan, Chardonnay, Cabernet-Sauvignon, etc...), et celles où des attaques sur grappes se sont développées.

Dans les deux cas, elle sera **poursuivie jusqu'au début de la véraison**, en visant les grappes. En général, on préfèrera le soufre cadence 10 à 12 jours maxi (attention aux risques de brûlures par forte chaleur).
Rappel : pas plus de 3 à 4 applications amenant un IBS.

P403

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

______ BLACK-ROT : Poursuite de la lutte dans les vignes exposées.

Les grappes restent sensibles jusqu'au début véraison. Maintenez la protection des vignobles où la maladie sévit à l'état endémique.

* **Sur raisin de cuve**, on mènera une lutte préventive (avant l'annonce d'un temps pluvieux), avec un produit à action préventive autorisé contre le Black-Rot (dithiocarbamate pur, ou associé avec cymoxanil ou phoséthyl).

* **Sur raisin de table**, on préfèrera pour cette lutte préventive une association (REMILTINE, FULVAX 2000, AVIXO G, RHODAX M), pour limiter les risques de résidus en dithiocarbamantes.

* **Dans les très rares cas d'attaque déclarée sur grappe**, on préfèrera un des IBS autorisé contre le Black-Rot (pas plus de 3 à 4 traitements amenant un IBS dans la saison).

* **Dans tous les cas, visez les grappes.**

______ BOTRYTIS : Prochain stade : pré-véraison.

L'intervention de pré-véraison reste la base de la lutte contre le Botrytis. Elle sera effectuée face par face en visant les grappes. Le SUMICO n'est pas utilisable pour ce traitement

* **Si aucune lutte spécifique n'a été menée** (SUMICO ou imide cyclique), on interviendra environ 20 jours après la fermeture de la grappe, avec une imide cyclique pure (KIDAN, ROVRAL RONILAN ou SUMISCLEX). Prévoyez-le dès le début de la semaine prochaine en situation (géographique ou cépage) à évolution précoce.

* **Si une lutte spécifique a déjà été menée,** traitez au tout début véraison avec une association (SILBOS DF ou DIRAC ou imide 2/3 dose + thirame pleine dose). Il doit y avoir au moins 4 jours entre une intervention amenant du cuivre et une apportant du thirame.

* **Produits/vins/USA : des restrictions.**
Dans les vignes dont les vins sont destinés aux U.S.A. :
- n'utilisez pas SUMISCLEX (rappel) ;
- traitement de pré-véraison, ou de tout début véraison : évitez les associations et mélanges amenant du thirame.
Donc restent utilisables : KIDAN, ROVRAL ou RONILAN.

______ ESCA : Symptômes bien visibles actuellement.

Rougissements (cépages rouges) ou jaunissements (cépages blancs) en digitations internervaires, puis taches de nécroses sur feuilles, puis dessèchements brutaux des sarments de bras ou du cep entier.

Dans la coupe transversale du bois d'un bras malade, on observe une zone aux contours arrondis et de couleur beige.

Repérez les vignes qui seront à traiter cet hiver.

VERS DE LA GRAPPE : Vérifiez l'efficacité de votre traitement.

Le 2ème vol se termine aussi bien pour Cochylis que pour Eudémis, en toute situation.

Contrôlez les grappes. Un nouveau traitement sera effectué dès réception, si plus de 10 % des grappes présentent une ou plusieurs pénétrations. Choisissez alors un produit pour traitement curatif (tableau du bulletin N° 9 du 4 juin).

L'intervention, si elle est nécessaire, ne peut pas être retardée. Elle visera les grappes.

Les attaques, dans l'ensemble, restent faibles. Cette situation de traitement devrait être rare et locale : surveillez spécialement vos coins à vers.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE : Prévoyez le traitement sur les adultes.

Les adultes forment déjà plus de 60 % des populations en régions précoces (ST JUST) et l'évolution larvaire est activée par les fortes températures.

Dans les zones où il faut mener une lutte spécifique contre cette cicadelle (voir le dernier bulletin), ne négligez pas le traitement contre les adultes : en effet, infectieux, ils sont capables de véhiculer la maladie à plusieurs kilomètres de la vigne où ils sont issus.

Dates de l'intervention :
- régions précoces (ST JUST, ORGNAC, CRUZIERES, etc...) : 30 juillet - 1er août ;
- régions moyennes (ALBA, LUSSAS, GROSPIERRES, VALLON, etc...) : 2 - 5 août ;
- régions tardives (Plateau de ST REMEZE, etc...) : 6 - 8 août.

Produits utilisables : tableau paru dans le bulletin N° 10 du 10 juin, en évitant ceux ayant une rémanence inférieure à 15 jours.
Rappel : Traitement obligatoire sur vignes mères de greffons et de porte-greffe.

CICADELLE DES GRILLURES : Populations en augmentation.

Localement, quelques parcelles où le seuil de 100 cicadelles pour 100 feuilles est atteint. Ce seuil est à rabaisser sur cépage sensible.
Produits utilisables : bulletin N° 11 du 17 juin.

ACARIENS JAUNES ET / OU ROUGES : Seuil : 30 % des feuilles occupées.

Surveillez particulièrement les vignes où se posent régulièrement des problèmes d'acariens, et celles où se développent depuis quelques années des attaques d'Acariens Rouges.
Produits utilisables : tableau du bulletin N° 11 du 17 juin.

RAVAGEURS : Pas de traitement systématique.

Si une intervention est nécessaire, le choix du produit sera adapté aux ravageurs à combattre.